



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-263

Déposé le : 20.11.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

LAUSANNE : FUTURE CANNABIS CITY ?

Texte déposé

Interrogé par 24 heures dans son édition du 10-11 novembre 2018, Monsieur Tosato a annoncé que la Ville de Lausanne allait tenter une énième expérience en matière de stupéfiants, à savoir une forme de dépénalisation du commerce de cannabis.

Nous souhaitons poser les questions suivantes au C.E. :

- 1) Le C.E. a-t-il été informé de cette démarche ?
- 2) Quelle est la position du C.E. face à cette annonce qui relève de la compétence du département de la santé publique cantonale ?

Nous remercions le C.E. de ses éclaircissements.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Gaudard Guy *PLR*

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Buffet Anne Olivia PLR
Blanc Kathrin PLR

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch